



Air France

L'essentiel du CSEE CC

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



CR CSEE CC du 21 janvier 2025

1-Point d'étape du projet domestique, avec un focus Orly :

Au 31 décembre 2024, l'effectif à Orly est de 414,4 ETP soit 451 têtes. Dans le cadre des RCC et DFC, 145 départs sont actés entre le 1er février 2025 et le 1er novembre 2026.

Un bilan des réunions "Trajectoires" est fait : 28 mobilités vers le DGI et 27 vers la DGO ont eu lieu, ainsi que 6 vers d'autres directions.

D'autres journées découvertes, forums Parcours Pro et oxygénations individuelles sont à venir.

De nouveaux entretiens RH vont avoir lieu à compter de mi-février, et une campagne de desiderata sera lancée au printemps en vue d'une affectation sur CDG.

La Direction rappelle qu'avec le projet domestique, un emploi à CDG est garanti à l'ensemble des salariés mais aussi une mobilité sur le périmètre de la DGI.

2- Information et consultation sur les projets d'évolution des organisations liées au projet domestique au sein de l'escale d'Orly :

La Direction décline son projet d'organisation de l'exploitation jusqu'au 1^{er} avril 2026, date à laquelle un autre fonctionnement sera mis en place avec la DSP.

Au Pôle Client, pour garantir le traitement des opérations, externalisation temporaire des activités Dispatch basse contribution et du traitement des rush bagages (STB) dès la mi-février. Puis l'accompagnement BLS et la vérification documentaire à l'embarquement long-courrier seront sous-traités. Le gain est d'une trentaine d'ETP.

Pour la vente, mise en place d'un EVLS avec le maintien d'un vendeur si l'effectif diminue, ce qui n'est pas le cas pour les prochaines semaines.

Concernant le Pôle Avion, l'activité dégivrage sera sous-traitée l'hiver prochain.

Avec les MO en mobilité, l'effectif passera à 9 ETP pour un besoin à 12.

La Direction propose de redonner ponctuellement la régulation aux ROA, cela comble le sous-effectif et réduit en même temps le sureffectif agents.



Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc.com)



Côté garage, l'entretien des véhicules sera effectué par le garage de CDG alors que celui des engins de piste restera piloté par Orly avec l'aide de la DGI.

Au Pôle Opérations, il va rester 5 DO, 3 CEP et 5 orateurs. Mais avec le projet domestique, ce service n'existera plus en avril 26. Pour l'instant, avec la baisse d'activité et les mobilités des CEP, il faut adapter l'organisation. Au Pôle Support, recherche d'un renfort GDR du HUB pour le traitement de l'activité d'Orly. Pour rappel, un GDR de BOD renforce déjà l'équipe d'Orly.

Notre vote : Abstention

***Nos commentaires et positions** : La situation sur l'escale d'Orly devient particulièrement anxiogène (voir notre déclaration) avec des équipes en souffrance.*

Nous rappelons à la Direction son obligation de donner aux salariés les moyens de travailler dans des conditions convenables ! Les nombreux dysfonctionnements liés à l'accompagnement du projet domestique (écueils dans les offres Artémis, dans la communication des réponses, facilitations des démarches pour les mobilités entre les directions cédantes et prenantes, équité de traitement pour toutes les catégories de personnels...) s'ajoutent aux évolutions d'organisation qui ne doivent pas se faire aux dépens de la santé physique et mentale des personnels. Nous demandons la prise en compte des irritants liés au CSP mais aussi une action immédiate à la suite du traitement catastrophique de l'IRG hébergement PTP il y a deux semaines : un MO s'étant fait cracher dessus, il y a urgence à pouvoir reprendre la main à Orly afin de respecter un temps de traitement efficace et convenable ce qui permettra de réduire les probabilités d'incivilités avec des clients.

Même si nous nous abstenons pour notre vote car nous pouvons comprendre que les difficultés existent aussi pour l'encadrement, nous serons très vigilants quant à l'évolution des grilles de travail KP par exemple mais aussi pour la reprise de la régulation par les ROA en piste : ces derniers s'étaient vu retirer cette tâche avec le projet MO et la Direction rétropédale aujourd'hui, alors qu'il s'agit bien d'un acte managérial...

Les points et autres critères de classement seront communiqués à chaque agents individuellement au cours d'entretien RH, en aucun cas par voie d'affichage.

3- Information du Président :

Appel d'offre en cours pour l'entreprise de logistique gérant les uniformes et chaussures AIRFRANCE Sur cet item précis un point de vigilance extrême est demandé ainsi que sur les matières des vêtements.

Malgré les nombreuses régulations ATC, les mauvaises conditions météorologiques, les résultats opérationnels au global des escales du court courrier restent dans une bonne tendance pour l'année 2024 avec une régularité qui s'améliore (impact positif du renforcement de la maintenance, des réserves avions et de la gestion anticipée des IRG)

Constat : baisse des AT avec arrêt à ORY, plus compliqué en province encore trop d'arrêt liés aux chutes et TMS malgré les nombreux rappels de bonnes pratiques.

Économie en baisse : Recettes en baisse liées à la baisse de l'activité en escale à moindre activité en escales ainsi qu'à une diminution des recettes d'assistance aux compagnies tierces.

Norme et process à établir concernant l'encaissement du cash au comptoir servicing en escale. Un rappel du process devra être fait en CSSCT et en CEEF.

Informations RH :

- Accord égalité pro signé à l'unanimité par toutes les OS représentatives.

- Congés en arrêt maladie de plus de 6 mois : les salariés concernés doivent se manifester auprès du service CSPRH pour faire un point.

Les listings par escale sont en cours. Ces jours seront codifiés CA092 et devront être posés selon des modalités et un calendrier qui seront communiqués. Aucun paiement de ces jours, ni épargne CET et CHS.

- La problématique que rencontre l'escale de MPL devrait être prochainement résolue, ainsi le réseau téléphonique et l'installation des antennes par Bouygues doivent être établis rapidement en attente des autorisations de l'aéroport.

- Assistantes sociales : par suite d'un appel d'offre, les nouveaux prestataires entreront en vigueur le 1er février sur les escales de province.

4-Informations du Bureau :

Accord RCC CSE AF CC est en cours et ne concerne que les salariés de l'escale de ORY et sur la base du volontariat. Les comités de suivi ont débuté. Le programme mutualisé de début 2025 sera communiqué après la commission activités sociales du 29 janvier.

